

Le 19 mars 2015

**Me Simon Turmel**

Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques

**Par courriel, dépôt électronique (SDÉ) et par messenger**

M<sup>e</sup> Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : (514) 289-2211, poste 3563  
Télec. : (514) 289-2007  
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

**OBJET :** Demande relative aux tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2015-2016 -  
Phase II  
Demande de mise en place d'un mécanisme de récupération des coûts  
liés à des événements imprévisibles en réseaux autonomes  
Dossier Régie: R-3905-2014  
Notre dossier : R050062 FE

---

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) dépose une *Demande de mise en place d'un mécanisme de récupération des coûts liés à des événements imprévisibles en réseaux autonomes*.

La présente demande fait suite à l'invitation de la Régie au paragraphe 639 de la décision D-2015-018 rendue dans le cadre du dossier tarifaire 2015-2016 du Distributeur. Dans la foulée des événements survenus au port de Cap-aux-Meules en septembre 2014 et compte tenu de la nature très circonscrite de cette demande, le Distributeur soumet qu'il serait plus efficient de traiter celle-ci dans le cadre d'une deuxième phase au dossier R-3905-2014.

Tel qu'indiqué au paragraphe 13 de la requête, le Distributeur verra à déposer au cours des prochaines semaines sa preuve quant à la justification de la mise en place d'un tel mécanisme ainsi que des modalités de récupération des coûts s'y rattachant.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

(s) *Simon Turmel*

**SIMON TURMEL**

c.c.: Intervenants (*par courriel*)

